

OSG

1 NOV 2013



**DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU
VENEZUELA À L'OACI**

Montréal, le 1^{er} novembre 2013

Monsieur Raymond Benjamin
Secrétaire général de l'OACI

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai le plaisir de confirmer, au nom de la République bolivarienne du Venezuela, que la République bolivarienne du Venezuela a bel et bien émis une réserve sur le paragraphe 7 de la Résolution 17/2, concernant les changements climatiques (Point 17), réserve qui a été exprimée dans le cadre de l'intervention du Brésil et par la soumission du document s'y rapportant, qui incluait le Venezuela et d'autres États.

À ce sujet, l'État du Venezuela demande un prolongement du délai pour soumettre formellement des observations supplémentaires sur le paragraphe en question.

Je saisis cette occasion pour vous réitérer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de notre haute considération.

David Blanco Carrero
Représentant de la République bolivarienne du Venezuela
au Conseil de l'OACI